

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée, signifiée et tenue le mercredi 18 décembre 2019 à 18 h 33.

Sous la présidence de madame Gisèle Dicaire, mairesse de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Bernard Malo, madame Marie- Claude Déziel, madame Lisiane Monette, monsieur Raymond St-Aubin, madame Julie Moreau, monsieur Maxime Bélanger et monsieur Joseph Dydzak.

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le 18 novembre 2019 à 18 h 35.
4. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire budget du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le 16 décembre 2019 à 18 h.
5. Dépôt et avis de motion du règlement # AG-040-2018-A01 modifiant le règlement # AG-040-2018.
6. Présentation du règlement # AG-040-2018-A01 modifiant le règlement # AG-040-2018.
7. Résultats d'ouverture de soumissions pour achat d'une camionnette Ford Explorer Police Pack 2020 et pour rachat d'une camionnette Ford Escape 2007 – Dossier # SI-201910-65.
8. Mandat pour services professionnels en ingénierie – Dossier # TP-201901-02 Phase 1 – Travaux préparatoires aux travaux routiers révisés sur les chemins de Chertsey, Fridolin-Simard et Masson – FNX-Innov inc.
9. Patinoire sur le Lac-Dupuis et sur le lac Masson – Infrastructure d'intérêt collectif.
10. Période de questions.
11. Levée de la séance.

### 1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Madame Gisèle Dicaire, présidente, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

AG-1004-12-2019

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation à la présente séance extraordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé. Cette proposition n'est pas appuyée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Joseph Dydzak QUE l'ordre du jour soit modifié pour retirer les points 5. et 6. concernant le dépôt, l'avis de motion et la présentation du règlement # AG-040-2018-A01 modifiant le règlement d'emprunt # AG-040-2018 pour être reportés à une séance ultérieure en janvier 2020. Cette résolution est discutée.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Joseph Dydzak et il est unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté que l'ordre du jour soit et est approuvé avec les modifications suivantes :

- Les points 5. et 6. concernant le dépôt, l'avis de motion et la présentation du règlement # AG-040-2018-A01 modifiant le règlement d'emprunt # AG-040-2018 sont retirés pour être reportés à une séance ultérieure en janvier 2020.
- Le point 4. concernant l'approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 16 décembre 2019 est également retiré puisque les élus n'ont pas reçu le procès-verbal à approuver.

AG-1005-12-2019

### 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE LUNDI 18 NOVEMBRE 2019 À 18 H 35.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du projet de procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le lundi 18 novembre 2019 à 18 h 35 dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 18 novembre 2019 à 18 h 35 soit et est approuvé tel que rédigé.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019 À 18 H.

Ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté à une séance ultérieure.

5. DÉPÔT ET AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # AG-040-2018-A01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # AG-040-2018 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT RÉVISÉ À

Ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté à une séance ultérieure.

6. PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT # AG-040-2018-A01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # AG-040-2018.

Ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté à une séance ultérieure.

AG-1006-12-2019

7. RÉSULTATS D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS POUR ACHAT D'UNE CAMIONNETTE FORD EXPLORER POLICE PACK 2020 ET POUR RACHAT D'UNE CAMIONNETTE FORD ESCAPE 2007 – DOSSIER # SI-201910-65.

ATTENDU l'appel d'offres sur invitations pour la fourniture d'un véhicule intercepteur utilitaire sport (VUS) hybride neuf du type « Police pack » transmis selon le devis # TP-201910-65 et le rachat optionnel de la camionnette Ford Escape XLS quatre roues motrices 2007 préparé par la greffière, madame Judith Saint-Louis et le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Pierre Tessier ;

ATTENDU le tableau des résultats d'ouverture des soumissions reçues le 17 décembre 2019 avant 15 h :

Soumissionnaires	Prix soumis avant taxes camionnette neuve	Prix soumis avant taxes camionnette usagée
Alliance Ford	53 967.80 \$	700 \$
Élite Ford	51 520.00 \$	500 \$

ATTENDU qu'après étude des soumissions, la soumission d'Élite Ford s'avère être la plus basse et la plus avantageuse pour l'Agglomération pour la camionnette neuve ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de Sécurité incendie, monsieur Pierre Tessier, en faveur de la soumission conforme la plus basse et la plus avantageuse pour l'Agglomération ;

ATTENDU que, vu les prix offerts, ce conseil souhaite conserver le véhicule usagé Ford Escape 2007 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Bélanger, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée en faveur d'Élite Ford pour la camionnette Ford Explorer de type Police pack 2020 et lui attribue le contrat au prix de 51 250.00 \$ incluant les droits environnementaux pour les pneus au montant de 27.00 \$ plus les taxes applicables (59 235.12 \$ toutes taxes comprises) et décline l'offre de rachat proposée pour le véhicule usagé, le tout tel qu'il appert à sa soumission et selon les dispositions tel qu'il appert au devis précité.

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement sur une période de 6 ans.

AG-1007-12-2019

8. MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – DOSSIER # TP-201901-02 PHASE 1 – TRAVAUX PRÉPARATOIRES AUX TRAVAUX ROUTIERS RÉVISÉS SUR LES CHEMINS DE CHERTSEY, FRIDOLIN-SIMARD ET MASSON – FNX-INNOV INC.

ATTENDU la résolution # AG-988-08-2019 prise le 19 août 2019 par laquelle ce conseil accordait un mandat de services professionnels en ingénierie à FNX-Innov inc. dans le cadre du dossier # TP-201901-02 Phase 1 pour les travaux préparatoires aux travaux routiers sur les chemins de Chertsey, Fridolin-Simard et Masson ;

ATTENDU que suivant la revue du projet et des travaux à effectuer qui comptait une réfection sur un ensemble de tronçons totalisant 5.5 kilomètres, il s'avère qu'il en compte maintenant 6.4 kilomètres incluant le remplacement de ponceau non relevé initialement, l'ajout d'exutoire pluvial et le remplacement partiel de bordures et d'un trottoir sur le chemin Masson ;

ATTENDU que des coûts supplémentaires pour un montant de 9 910.42 \$ plus les taxes applicables sont estimés par monsieur Éric Perreault, ing. FNX-Innov inc. pour compléter le travail préparatoire à la demande de subvention selon son offre du 29 novembre dernier ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Yvon Couillard ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accueille la recommandation précitée et ajoute au montant déjà octroyé un montant de 9 910.42 \$ plus les taxes applicables (11 394.51 toutes taxes comprises) à FNX-Innov inc. pour la préparation de documents additionnels et révisés tel qu'il appert à son offre du 29 novembre dernier.

QUE cette dépense soit payable à même les sommes prévues au prorata des règlements d'emprunt # AG-040-2018 et de proximité de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson # 126-2018.

AG-1008-12-2019

9. PATINOIRE SUR LE LAC-DUPOUIS ET SUR LE LAC MASSON – INFRASTRUCTURE D'INTÉRÊT COLLECTIF.

Le conseiller, monsieur Joseph Dydzak dépose séance tenante, un document à chacun des membres du conseil et à la greffière, étant un courriel du 7 décembre 2018 de la directrice générale, madame Julie Forgues à la trésorière de Ville d'Estérel, madame Nadine Bonneau et sa réponse du 20 décembre 2018 concernant le possible aménagement d'un stationnement près de la patinoire et de l'accès intérieur pour les patineurs et son infirmation.

ATTENDU la résolution # AG-949-12-2018 prise le 17 décembre 2018 par laquelle ce conseil décrétait que le tracé de la patinoire était concentré sur le lac Masson pour un trajet réduit à environ 1.4 kilomètre (soit 2.8 kilomètres allée-retour) et que les anneaux de patinage étaient conservés sur le lac Masson à proximité du débarcadère municipal et sur le lac Dupuis à proximité d'Estérel Resort, seulement pour 2019, le tout sur demande du conseil de la Ville d'Estérel pour réduire les coûts de ces infrastructures ;

ATTENDU la décision du conseil de la Ville d'Estérel prise le 15 novembre 2019 par sa résolution # 2019-11-135 de retirer le financement des anneaux de glace pour la saison d'hiver 2019-2020 évoquant les coûts élevés pour ce service et la faible fréquentation par les citoyens de la Ville d'Estérel de même que son exigence auprès de l'Agglomération de retirer cet équipement de la liste des équipements collectifs vu la perte du statut d'équipement collectif des anneaux de glace, et ce, dans les meilleurs délais ;

ATTENDU les lettres du maire de Ville d'Estérel, monsieur Joseph Dydzak, du 18 novembre 2019 et du 9 décembre 2019 par lesquelles il réitère que la Ville d'Estérel entend maintenir l'offre de loisirs estivale pour les sentiers pédestres du Parc d'Estérel de même que l'offre de loisirs hivernale pour le centre de ski de fond et de raquettes au tarif citoyen et renouvelle son aval au projet de raccordement de sentiers mais décline toute participation financière dans toute patinoire ou tout anneau de glace sur les lacs Masson et Dupuis ;

ATTENDU la lettre conjointe du président d'Estérel Resort, monsieur Shawn Zabartany et des présidents des syndicats de propriétés Phase 1 et 2 respectivement, madame Maria Bittichesu et monsieur Robert Lefebvre du 26 novembre 2019 par laquelle ils demandent au conseil d'agglomération de se positionner pour le maintien du trajet de la patinoire et des deux anneaux insistant sur les retombées économiques importantes pour la région générées par cet attrait touristique majeur durant l'hiver et représentant des quelque 200 contribuables de la Ville d'Estérel ;

ATTENDU que dans les dernières années, des difficultés ont été rencontrées pour le maintien sécuritaire du lien sous le pont Rouleau pour l'accès des patineurs entre le lac Masson et le lac Dupuis ;

ATTENDU l'étude des diverses demandes et des considérations climatiques, financières et légales de ce dossier ;

ATTENDU le projet d'entente pour l'aménagement, l'entretien et l'utilisation de l'anneau de glace sur le lac Dupuis entre la ville centre pour l'Agglomération et Estérel Resort telle que formulée le 18 décembre 2019 ;

IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette ce qui suit :

QUE ce conseil n'entend pas modifier le décret d'agglomération pour ces infrastructures d'intérêt collectif.

QUE ce conseil reconduit le tracé de la patinoire sur le lac Masson pour un trajet d'une longueur équivalente à l'hiver dernier soit environ 1.4 kilomètre (2.8 kilomètres allée-retour) de même que les deux anneaux de glace l'un près du débarcadère au Pavillon-Violette-Gauthier et l'autre sur le lac Dupuis, face à Estérel Resort qui demeurent accessibles à tous, et suivant les analyses des épaisseurs de glace adéquates, en temps et lieu.

QUE ce conseil autorise et mandate la présidente, la mairesse Gisèle Dicaire, ou le maire suppléant en son absence et la directrice générale, madame Julie Forgues, ou la greffière en son absence, pour la signature de l'entente à intervenir déterminant les modalités d'aménagement, d'entretien et d'utilisation de l'anneau de glace sur le lac Dupuis.

Le vote est demandé.

Contre : 1 (M. Joseph Dydzak)

Pour : 6 (M. Bernard Malo, Mme Marie-Claude Déziel, Mme Lisiane Monette, M. Raymond St-Aubin, Mme Julie Moreau, M. Maxime Bélanger).

EN CONSÉQUENCE, IL EST à la majorité des membres présents RÉSOLU que la proposition soit et est adoptée.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 19 h 12, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté de lever la séance.

(signé)

\_\_\_\_\_  
Madame Gisèle Dicaire  
Présidente

(signé)

\_\_\_\_\_  
Madame Judith Saint-Louis  
Greffière